

Resp. client:  
N° commande:  
N° client:  
Pers.cont.:  
Tél.: -  
Fax: -  
GSM: -  
e-mail: pascalpetta1953@gmail.com



INSP-205

ProKo.: LS01  
N° rapport : 6335166  
N° rapp. prov.:  
Date: 30/09/2024



OCB vzw  
Member of OCB Group

Département: ELE

#### Client / Mandant :

PETTA PASQUALE  
RUE J LECLERCQ 38  
4610 BEYNE-HEUSAY

### RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT ou TBT (Livre 1 - AR 08/09/2019) - Direction général de l'Energie

(exécuté sous l'accréditation BELAC INSP-205 suivant procédure QPRO/ELE/001, §7.3)

#### IDENTIFICATION

Organ. de contrôle: OCB vzw, Kon. Astridlaan 60, Kontich 2550, BE0404.312.034 Agent-visiteur: 406 LORQUET ADRIEN  
Propriét. / exploit./gestionn.: Nom: IDEM Adresse: IDEM  
Installat. / respons. travaux: Nom: IDEM Adresse: IDEM T.V.A.:  
Adresse installation: PETTA PASQUALE RUE JOSEPH LECLERCQ 38 BEYNE- Cabine HT - privée: Kies een item.  
HEUSAY 4610 Appareil/Install. ID:  
Type installation: unité d'habitation Compteur: 55262681 Compteur nuit :  
EAN nr.: 5414 Gestonn. Rés.: RESA

#### CONTROLE

Base: AR du 8/09/2019 établissant le livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Type: visite de contrôle (chap. 6.5)

Kies een item.

Date installation:  avant 01/10/1981  entre 01/10/1981 et 01/06/2020  entre 01/06/2020 et 01/06/2023  dès 01/06/2023

Dérogations: partie 8 du livre 1: appliqué et point 1 du sous-section 6.5.8.1: appliqué

Date: 30/09/2024 Contrôle suivant dans 300 mois, ou avant le 30/09/2049

Contenu: Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.

Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

#### INSTALLATION

Présence tension: présente	Raccordement: réseau aérien	Fourreau: /	Plaque d'isolat.: /
Tension nominal: 1N400V	Protection max.: 63A	Protection princip.: aut. 2p 50A	Interr. princip.: interr. diff. général
Liaison comptage-coffre de repart.:	type câble: VFVB	nombre conduct.: 4	section: 10 mm <sup>2</sup>
Câble de raccordement au réseau:	type câble: VFVB	nombre conduct.: 4	section: 10 mm <sup>2</sup>
Prise de terre	genre : individuelle	accessibilité : en ordre	
Électrode de terre:	type: barres	section: 16 mm <sup>2</sup>	
Interrupteur Diff.:	général: 2p 63A/300mA	supplémentaire: 2p 63A/30mA	
Schéma unifiliaire et plan de position:	voir annexe	références:	
Exécutée conform. aux schémas et plan:	en ordre	État du matériel fixe ou – à pose fixe:	en ordre
Installations spéciaux:	<input checked="" type="checkbox"/> photovoltaïque <input type="checkbox"/> piscine <input type="checkbox"/> sauna <input type="checkbox"/> aliment. véhic. électrique <input type="checkbox"/> -		
Ne sont pas encore placés:	<input type="checkbox"/> cuisine <input type="checkbox"/> salle de bains <input type="checkbox"/> chauffage central <input type="checkbox"/> compteur de gaz <input type="checkbox"/> compteur d'eau		
	<input type="checkbox"/> luminaires <input type="checkbox"/> principale - <input type="checkbox"/> supplémentaire liaison équipotentielle		
Nombre de tableaux:	1	Nombre de circuits terminaux, incl. réserve:	36

VOIR SCHEMAS

#### RESULTATS

Résist. d'isolem. général: 0.543 MΩ

Résistance de dispersion: 22.09 Ohm

Bouton d'essai diff.: en ordre

Boucle de défaut: p.a.

Continuité PE et liaison équipotentielle: en ordre

Protection contre les chocs électriques:

contact direct: en ordre

contact indirect: en ordre

Protection contre la surintensité:

en ordre

Protection des appareils classe I fixe ou à poste fixe: en ordre

**CONSTATATIONS** - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) – les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N	Néant
I	Néant

**CONCLUSION**

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer **au plus tard à la date du suivant contrôle mentionnée ci-dessus**.

Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés. Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) courant différentiel à l'origine de l'installation sont scellées.

Pour le Directeur Technique,



Ir. G. Croes

**CONSEILS / PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

Lisez les prescriptions réglementaires par ce lien: [https://www.ocb.be/documenten/2020/Information\\_prescriptions\\_reglementaires.pdf](https://www.ocb.be/documenten/2020/Information_prescriptions_reglementaires.pdf)

LORQUET ADRIEN  
0493/246124